

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Association Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention de fonctionnement 2014 - Décision -Convention - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) est une association loi 1901 portant l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » attribué par le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la Jeunesse, des sports le 19 juillet 1976, affiliée à l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ).

Le CIJA développe au quotidien une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes d'Aquitaine des informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques de la région, notamment celles qui relèvent des communes de la Communauté urbaine de Bordeaux (infrastructures, animations, vie pratique...). Dans cet objectif, le CIJA accueille le public, met à disposition des informations et des services pratiques, élaboré la documentation régionale, produit et diffuse divers outils d'information régionaux. Il anime également le réseau des Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ) et du Point d'Information Jeunesse (PIJ).

Crée en 1976 à Bordeaux, le CIJA est implanté au centre de Bordeaux (125 cours Alsace Lorraine) et dans 18 autres structures (13 BIJ et 5 PIJ – cf liste en annexe) ainsi que dans des points Cyb répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux (cf. liste en annexe).

BIJ : Bureau d'Information Jeunesse – un bureau d'information jeunesse est une structure municipale ou associative qui a pour vocation première et essentielle l'information des jeunes. Il dispose d'un local qui lui est propre et d'un ou plusieurs permanents permettant d'assurer un accueil à temps plein. Le BIJ utilise la documentation nationale du CIDJ, régionale du CRIJ ainsi qu'une documentation locale.

PIJ : Point d'Information Jeunesse – est un service qui se greffe sur une structure préexistante ayant une vocation plus large que l'information des jeunes (collectivités locales, associations de jeunes...). Il dispose au sein de cette structure d'un lieu à usage spécifique. Il offre un accueil souvent à temps partiel et est animé au minimum par un responsable de la structure d'implantation. Il utilise la documentation du CIDJ et du CRIJ de rattachement.

Points Cyb : Espaces jeunes numériques - initié par le Ministère de la Jeunesse et des sports, les points Cyb proposent un accès gratuit en libre service au matériel informatique et à Internet, un accompagnement à la demande et une aide aux recherches. Ils offrent également des ateliers d'initiation à la bureautique, à Internet ou au multimédia, et des conseils personnalisés pour la conception et la réalisation de projets individuels ou collectifs grâce au multimédia.

Actuellement, le CIJA emploie 13 salariés permanents (12 CDI) et 3 salariés en CDD. Il fait également appel à 40 bénévoles.

Il est fréquenté principalement par les lycéens et les étudiants : plus de 400 jeunes passent par jour dans les locaux de Bordeaux ; 100 000 connexions par mois sur le site Internet du CIJA « info.jeune.net » et utilisation des réseaux sociaux du CIJA (Facebook).

Le CIJA est également tête de réseau « SPO » (Service Public d'Orientation régional), facilitant le parcours de jeunes en recherche d'orientation.

SPO : ce service vise à ne pas pousser plus de deux portes pour obtenir :

- une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés, et les niveaux de rémunération.
- une information favorisant l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité, et organisés en réseau.

En cette qualité, il participe depuis début 2014 à la mise en œuvre expérimentale du nouveau « Service Public Régional d'Orientation » (SPRO) au niveau aquitain.

SPRO : l'Aquitaine fait partie des huit régions retenues par le Gouvernement et l'ARF (Association des Régions de France) pour expérimenter le futur Service Public Régional d'Orientation (SPRO) prévu dans le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi de 2012.

Organisé et coordonné par la Région Aquitaine, ce nouveau service public a pour objectif d'organiser un service qui tienne compte des évolutions de contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes ainsi que des objectifs de développement économique des territoires.

Le CIJA est par ailleurs le seul relais au sein de la Cub ayant reçu le label « Europe Direct ».

Grâce aux nombreux outils et documents d'information mis à disposition auprès des jeunes (Carte Aquitaine Etudiant, services de petites annonces, guides, mise à disposition d'Internet...), le CIJA de Bordeaux est aujourd'hui un relais d'information incontournable des grandes politiques publiques permettant de faire connaître et de mieux comprendre les grandes décisions prises à l'échelon de l'agglomération bordelaise notamment (déplacements, transports en commun, déchets, sécurité routières, pédagogie européenne...).

Les liens entre le projet associatif du CIJA et les politiques publiques de la Cub sont nombreux :

- **Economie** : le CIJA informe sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, fait connaître les offres d'emplois, de logements, de stage en entreprises.... Il a développé un **Espace Initiative Jeunes** destiné à aider les jeunes créateurs de micro-entreprises.
- **Emploi** : le CIJA aide les jeunes à trouver un emploi en mettant en œuvre différentes actions et/ou en les accompagnant dans leurs démarches – accueil et documentation, journées « jobs d'été », visites d'organismes pédagogiques, diffusion d'offres d'emploi sur le site Internet (100 000 connexions par mois). Avec l'Espace Initiatives Jeunes, l'association intervient en soutien, en conseils et en orientant les jeunes porteurs de projets.
- **Logement** : le CIJA intervient dans le logement des jeunes, par l'édition d'un guide logement et par la mise à disposition d'offres de location.
- **Citoyenneté** : le CIJA vise à favoriser l'autonomie du jeune et à l'accompagner dans sa démarche d'apprentissage de la citoyenneté – participation aux institutions, respect des réglementations locales....

Les objectifs poursuivis en 2014 sont les suivants :

- Conforter la qualité des informations et des services destinés aux jeunes en valorisant la mission première du CIJA, la documentation, tout en travaillant en partenariat avec des organismes complémentaires afin d'éviter les redondances et développer la pertinence des productions.
- Essaimer documents et guides, actualiser les informations sur le net afin de permettre l'accès du plus grand nombre à l'information, première étape vers l'expression d'une citoyenneté active.
- Favoriser l'engagement social, l'initiative, la mobilité, l'intégration dans la cité.
- Renforcer la mission « SPO-SPRO » du CIJA par l'animation d'un Comité de suivi associant Mission Locale, Pôle Emploi, CIO, Fongécif, Cap Emploi...
- Permettre de décrypter l'environnement institutionnel, social et économique et faire connaître les actions publiques.
- Favoriser l'accès et la lisibilité de la documentation communautaire pour tous, afin de rapprocher l'Europe du citoyen.
- Donner une lisibilité aux institutions européennes et à l'impact que l'Europe produit favorablement dans la vie quotidienne.
- Animer les réseaux Information Jeunesse sur les territoires, sur les lieux de vie des jeunes : Communauté urbaine de Bordeaux....
- Créer des ateliers permettant aux jeunes de dialoguer et d'obtenir les informations les plus pertinentes pour leur avenir.
- Administrer les outils numériques répondant aux codes culturels des jeunes : site « info.jeune.net », page Facebook.

Agissant dans le domaine de la communication à caractère intercommunal et d'intérêt général, la Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis 1994 le développement de cette structure par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le montant de la subvention versée en 2013 était de 32 000 euros.

Afin de poursuivre ses actions, l'association sollicite pour 2014 une subvention de 35 000 euros. Il est toutefois proposé de reconduire le montant attribué en 2013 de 32 000 euros. Le montant de la subvention attribuée étant moindre que celui sollicité,

l'assiette subventionnable retenue est de 1 003 200 euros (au lieu de 1 006 200 euros correspondant au budget prévisionnel 2014 présenté par l'association et joint en annexe).

Les autres partenaires institutionnels du CIJA sont :

- Le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la Jeunesse et des sports : 230 000 euros
- La Région Aquitaine via le FSE (Fonds Social Européen) : 129 000 euros
- La Ville de Bordeaux : 5 500 euros
- Le Conseil Général : 30 000 euros
- La Commission Européenne : 24 000 euros

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 euros, ainsi que les conditions d'attribution,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2013/0947 du 20 décembre 2013, reçue à la Préfecture le 2 janvier 2014 approuvant le Budget Primitif 2014,

VU le dossier de demande de subvention en date du 18 février 2014 et le budget prévisionnel 2014 de l'association,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux de soutenir financièrement le CIJA pour faire connaître et promouvoir les actions de la Cub et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences auprès de la jeunesse d'Aquitaine.

DECIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 32 000 euros TTC est attribuée au CIJA au titre de l'année 2014

Article 2 : le projet de convention destiné à régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention est approuvé,

Article 3 : le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : la dépense correspondante de 32 000 euros sera imputée au Budget Primitif de l'exercice 2014, chapitre 65 – article 6574 – fonction 0230 – CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2014

M. ALAIN CAZABONNE